

Date de dépôt : 16 octobre 2009

Rapport

de la Commission inter parlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2009 (CIP HES-SO)

Rapport de M^{me} Janine Hagmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Aux termes de la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger, du 9 mars 2001, entrée en vigueur le 23 avril 2002, les cantons contractants se sont engagés à prévoir, dans toute convention créant une institution intercantonale d'une certaine importance, un contrôle parlementaire coordonné sur cette institution, exercé par une commission interparlementaire. Cette « Convention des conventions » stipule, en son article 8 : « La commission interparlementaire établit un rapport écrit, au moins une fois par an. Ce rapport est transmis aux parlements concernés. » Dans le respect de cette disposition, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport du bureau de votre Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, couvrant le sixième exercice de cette jeune commission, qui a été placée sous la présidence de M. Benoît Rey, député du canton de Fribourg.

Pour rappel, le premier rapport (RD 551) a été déposé le 11 novembre 2004, le deuxième (RD 604) le 17 octobre 2005, le troisième (RD 659) le 13 novembre 2006, le quatrième (RD 708), le 29 octobre 2007 et le cinquième (RD 760) le 27 octobre 2008.

Ce rapport est transmis conjointement aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Ce sixième rapport a été écrit par M. Benoît Rey, député fribourgeois, président de la commission en 2009.

Le bureau de la commission est composé des chefs des délégations cantonales, soit M^{mes} et MM. les députées et députés

| | | |
|---------------------------|----|---|
| Benoît Rey | FR | Président de la commission en 2009 |
| Paul Froidevaux | JU | Vice-président de la commission en 2009 |
| Jean-Pierre Rérat | BE | |
| Janine Hagmann | GE | |
| Marianne Guillaume-Gentil | NE | |
| Anne-Marie Depoisier | VD | |
| Jean-Albert Ferrez | VS | |

Résumé

La commission a tenu en 2009 trois séances plénières. La séance supplémentaire, agendée en juin pour constituer une commission d'analyse de la nouvelle convention HES-SO, a dû être reportée vu l'évolution du dossier au niveau de la Confédération, et nous y reviendrons.

Elle s'est préoccupée, durant toute l'année, de l'évolution du dossier de projet de nouvelle convention et de son accueil par la Confédération.

Elle a reçu, en janvier, M. Thomas Baumeler, chef suppléant du centre des prestations HES à l'OFFT, et sa responsable de projet, M^{me} Suzanne Monnier, pour présenter un état de situation des HES et de la HES-SO en particulier.

Elle a pris connaissance en avril des bouclements provisoires 2008 et avant budget 2010, a vant de prendre connaissance en septembre des bouclements définitifs des comptes 2008 et du budget 2010.

Elle s'est informée sur le développement du domaine de la musique et des arts en accueillant en avril M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute école d'art et de design de Genève, ainsi que M. Philippe Dinkel, responsable du domaine Musique et art de la scène.

Durant cette même séance, elle s'est penchée sur les questions de l'accréditation des HES et des filières de formation HES en Suisse avec l'aide de M. Martin Kasser, vice-président HES-SO en charge de l'enseignement, et de M^{me} Anne Crausaz Esseiva, collaboratrice scientifique auprès de l'OAQ.

Elle a pris connaissance en septembre du rapport d'information des comités stratégiques, présenté sous une nouvelle forme et propose aux parlements cantonaux d'en prendre acte.

Elle a discuté du rapport du groupe d'experts mandaté par la Confédération pour analyser l'accréditabilité de la HES-SO selon le nouveau projet de convention.

Activité du bureau

Le bureau a siégé à quatre reprises durant l'année, les 12 janvier, 20 avril, 29 juin, 14 septembre 2009.

Son activité principale a consisté à préparer les travaux de la commission, les ordres du jour des séances plénières, à choisir les personnes à inviter selon les priorités déterminées par l'évolution de la HES-SO et à suivre différents dossiers d'actualité tels les interventions politiques dans les différents cantons partenaires et surtout, les dispositions prises par la Confédération.

Selon les dispositions prévues en fin d'année 2008, le bureau a planifié les différentes démarches nécessaires à la désignation d'une commission interparlementaire et fixé une séance de constitution. Il a également déterminé les procédures à suivre par les différents intervenants concernés, COSTRA, les différents conseillers d'Etat, les bureaux des parlements concernés afin d'atteindre l'objectif convenu, à savoir fixer la séance constitutive durant le premier semestre avec les mêmes membres que la commission de contrôle. A la suite des décisions prises par la Confédération, toutes ces dispositions ont dû être suspendues. Le bureau a pris acte du report des délais pour l'analyse et l'adoption du nouveau projet de convention. Il a pris connaissance de la constitution d'un groupe d'experts pour analyser « l'accréditabilité » de la HES-SO selon le nouveau projet de convention. Le président de la commission a été auditionné par ce groupe d'experts et a défendu l'absolue nécessité du maintien d'UNE Haute école de la Suisse occidentale recouvrant tous les cantons romands.

Le bureau s'est préoccupé du rapport d'activité de la HES-SO. Sur la base d'une proposition de la direction de la HES-SO, le bureau s'est prononcé sur un nouveau modèle doté d'une introduction explicative de l'évolution de l'école suivie de fiches et schémas présentant les objectifs à long terme de la HES-SO et les réalisations pratiques de l'année en cours. En ce qui concerne le rapport de la commission interparlementaire (présent document) il a été prévu de mettre à disposition un état détaillé des séances tenues, car ce document est le seul qui est archivé dans les documents officiels des différents parlements des sept cantons concernés.

Je remercie très chaleureusement tous les membres du bureau pour la collaboration active, l'engagement et l'ambiance franche, directe et agréable dans laquelle nous avons pu travailler.

Fonctionnement de la commission

Selon son rythme habituel, la commission a siégé à trois reprises en 2009 et traité les objets habituels de sa compétence, à savoir les comptes et budget ainsi que le rapport d'information des comités stratégiques. Elle s'est informée plus précisément sur l'évolution du dossier des HES au niveau suisse, sur les problèmes de reconnaissance et d'accréditation ainsi que sur le développement des nouvelles filières dans les domaines artistiques. Il est à remarquer que les principales préoccupations de ses membres exprimées lors des différentes séances sous forme de questions, de remarques et d'interventions concernent la viabilité des différentes filières de formation et des sites ainsi que les liens de ces lieux de formation avec les acteurs économiques et sociaux régionaux.

En 2009, trois cantons renouvellent leur parlement et par conséquent la composition de leur délégation au sein de notre commission.

Le Valais a renouvelé sa délégation en avril déjà. Deux anciens membres font le lien avec l'ancienne délégation, M^{me} Monney Terrettaz et M. Ferrez ; ils sont rejoints par Mmes Daniela Bodenmüller et Anne Luyet ainsi que par MM. Michel Furrer, Gaby Mariethoz et Frédéric Mivelas.

En septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir la nouvelle délégation neuchâteloise constituée de deux anciens collègues, M^{me} Marianne Guillaume-Gentil et M. Clau de Borel, rejoints par M^{mes} Caroline Gueissaz, Béatrice Haenny et MM. Jean-Pascal Donzé, Patrick Herrmann et Tony Perrin.

Les élections genevoises ont eu lieu le 11 octobre et la nouvelle délégation nous rejoindra pour la première séance de 2010, le 18 janvier.

Si les formes d'agissement de la commission se résument actuellement en demandes d'information, prises de connaissance des enjeux, enregistrement des paramètres financiers (budgets et comptes), formulation de remarques, de questions, de souhaits et en vote de résolutions, les futures dispositions mises en place par la COPARL pourraient à l'avenir lui donner plus de moyens d'interventions parlementaires.

Conclusion

En janvier 2009, après l'affirmation que 2008 avait été l'année de tous les dangers pour la HES-SO, au vu des délais impartis par la Confédération pour l'adaptation des structures et les remises en questions internes au niveau des cantons craignant pour leurs sites et les leurs filières, je qualifiais l'année qui débutait de celle de tous les enjeux. Pourtant, je ne m'imaginai pas que le

processus de réalisation d'un nouveau concordat serait interrompu par une démarche d'analyse d'un groupe d'experts mandaté par la Confédération qui passe sous la loupe les structures de direction et la performance de notre Haute école romande. Si cette démarche a pu déstabiliser et remettre en question tous les acteurs qui forment la structure complexe qu'est la HES-SO, elle n'en pose pas moins certaines questions pertinentes auxquelles nous sommes tenus de donner des réponses adéquates. La future HES-SO ne pourra qu'en être enrichie.

L'intérêt des étudiants pour ces formations pointues et de qualité ne se dément pas.

Ce sont plus de 15 000 étudiants qu'accueille la HES-SO en 2008, restant ainsi la plus importante Haute école supérieure de Suisse. Elle dépasse ainsi toutes les universités cantonales et également l'EPFL.

Ce type de formation correspond donc tant à une attente des jeunes pour parfaire leur parcours professionnel qu'à celle des employeurs soucieux de pouvoir disposer de collaborateurs performants.

Le développement maîtrisé de master doit permettre, dans certains domaines précis, de perfectionner ces formations lorsque la nature même de la profession l'exige.

La HES-SO doit donc continuer à assumer sa responsabilité face à cette nécessité et adapter en conséquence son organisation et son fonctionnement en garantissant le maintien d'un ancrage régional avec les exigences de critères, en particulier au niveau de la qualité, centralisés.

Les autorités politiques, même si elles sont tenues de laisser une marge de manœuvre suffisante à une direction d'école qui se doit de réagir rapidement à l'évolution des besoins des technologies et des évolutions socio-économiques, doivent maintenir leur accompagnement et leur soutien à la HES-SO. Ce sont elles qui doivent déterminer les objectifs stratégiques. La commission interparlementaire doit renforcer son rôle de contrôle d'analyse des conséquences financières et de maintien des liens avec les parlements cantonaux.

Au nom du bureau, je remercie tous les membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 pour leur travail assidu durant l'année écoulée.

Le bureau remercie particulièrement tous les responsables de la HES-SO, en particulier M^{me} la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente, et M. le conseiller d'Etat Claude Roch, vice-président des Comités stratégiques. Cette collaboration entre les organes exécutifs et législatifs est essentielle à la définition d'une stratégie efficace et nous nous en réjouissons. Nous

remercions également M. Marc-André Berclaz, président du Comité directeur, et M. Patrick Grossen, directeur financier, toujours présent aux séances de la commission et à celles du bureau. Leur contribution est essentielle au suivi de l'évolution de cette structure complexe. Enfin, nous remercions sincèrement le secrétaire permanent de la commission, M. Olivier Rapin, son remplaçant pour la séance d'automne, M. Igor Santucci, et M^{me} Lydia Christe, qui se chargent de toute l'organisation et la logistique nécessaire au fonctionnement de notre commission.

Recommandation

La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information 2009 présenté par les comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2.

C'est pourquoi je vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre cette recommandation.

Les comptes rendus des séances sont disponibles au secrétariat général du Grand Conseil.